

DISPOSITIF PASSERELLE BILAN

2018

INTRODUCTION

Depuis le début d'année 2018, le dispositif Hébergement d'Urgence de Droit Commun (HUDC) disposant de 46 places à Aide Accueil et 58 à l'Abri de la Providence s'est transformé pour devenir le dispositif Passerelle. Les publics accueillis, l'articulation entre les partenaires et l'objectif même du dispositif sont différents de l'ancien dispositif HUDC. C'est la raison pour laquelle un bilan, après un an de mise en place du nouveau dispositif, apparait comme indispensable. Il est important de souligner que le bilan que nous allons vous présenter cidessous est uniquement centré sur les personnes entrées sur le dispositif Passerelle en 2018 (les personnes entrées avant 2018 dans le cadre de l'HUDC ne sont pas prises en compte dans ce bilan).

Après vous avoir présenté dans cette introduction le fonctionnement et l'objectif du dispositif Passerelle, les éléments relatifs à la transition entre l'HUDC et Passerelle ainsi que le parc de logement du dispositif, nous présenterons dans un première partie des éléments relatifs au Public hébergé sur le dispositif Passerelle en 2018 (caractéristique du public, présentation de situations de ménages entrées sur le dispositif) et nous nous centrerons sur les parcours dans une seconde partie (durée de séjour, type de sortie, blocages dans le dispositif, plus-value en matière de travail social du dispositif).

Présentation du dispositif Passerelle

Ce dispositif, qui répond à L'article L.345-2-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles, permet d'offrir une solution temporaire d'accueil (2 fois 3 mois) à des ménages en situation de grande précarité sociale qui sont en attente d'entrer soit dans un dispositif d'insertion adapté à leur situation et leurs besoins (sur une liste d'attente SIAO), soit en logement autonome. Il vise ainsi à limiter les risques d'errance et les risques de précarisation faute d'un accès rapide à un hébergement.

Chaque acteur de la Veille Sociale et chaque référent social a donc la possibilité d'interpeller le SIAO 49 (volet urgence et insertion) afin de signaler un ménage en situation de grande précarité.

Pour s'inscrire dans le dispositif la présence d'un référent social accompagnant la personne dans ses démarches est nécessaire. Celui-ci doit continuer à être mobilisé autant que de besoin, en lien avec le professionnel de chaque association intervenant sur ce dispositif afin

de favoriser la sortie des ménages vers les dispositifs adaptés ou vers le logement autonome.

Pour rappel, le public concerné est le suivant :

- personnes seules, couples avec ou sans enfant(s), familles monoparentales.
- les personnes sans domicile ou en hébergement très précaire,
- en situation de précarité sociale et dans une situation administrative qui leur permet de rester en France (droit au séjour établi pour un an ou plus)
- les femmes victimes de violences.

L'absence de ressources financières ne constituant pas un critère d'exclusion du dispositif.

La gestion du dispositif « Passerelle » repose donc sur une coopération étroite entre les deux associations gestionnaires et le SIAO 49.

Transition entre l'HUDC et Passerelle

A fin 2017, 51 personnes étaient présentes sur l'HUDC de l'Abri de la Providence et 40 sur celui d'Aide Accueil. Ces personnes étaient entrées dans le cadre des anciens critères du dispositif HUDC et étaient pour beaucoup, présentes depuis plus d'un an et dans des situations administratives complexes.

Il est donc important de rappeler que durant cette année 2018, le dispositif Passerelle n'a pas disposé de 104 places effectives puisque les premières entrées sur le dispositif dépendaient des sorties des publics accueillis les années précédentes sur l'HUDC. De plus, l'année 2018 a été l'occasion de transformer le parc de logement pour en faire bénéficier les personnes isolées.

Répartition des personnes présentes sur Passerelle au 31 décembre 2018 selon la date d'entrée et la structure

	Entrée 20		Entrée en 2018		
Aide Accueil	21 46 %		25	54 %	
Abri de la Providence	33	56 %	26	44 %	
TOTAL	54	51 %	51	49 %	

Source: Tableau de suivi SIAO 49, 2018

Au 31 décembre 2018, de nombreuses personnes toujours accueillies sur le dispositif Passerelle des deux structures sont entrées avant le 01 janvier 2018 : 54 personnes soit 51 % des personnes présentes sur le dispositif à fin 2018. Cela représente 17 ménages.

Ainsi pour commencer l'année 2019, le dispositif Passerelle dispose d'une cinquantaine de places effectives.

Le parc de logement du dispositif Passerelle

Le Parc d'Aide Accueil est composé de 15 logements :

- 1 Studio
- 1 T1
- 1 T2
- 7 T3
- 5 T4

Le Parc de l'Abri de la Providence est composé de 9 logements :

- 3 T4
- 6 T5

L'ensemble des logements des deux structures sont en cohabitation (hormis le Studio et le T1 d'Aide Accueil). Cependant, des familles assez nombreuses peuvent occuper un logement entier.

LES PERSONNES ACCUEILLIES SUR LE DISPOSITIF EN 2018

A /Caractéristiques du public accueilli sur le dispositif Passerelle en 2018

1/ La Composition familiale

En 2018, 39 ménages sont entrés sur le dispositif Passerelle soit 76 personnes

Répartition des ménages et des personnes entrés sur Passerelle en 2018 selon la structure

	En ménage	En personne
Aide Accueil	29	46
Abri de la Providence	10	30
TOTAL	39	76

Source: Tableau de suivi SIAO 49, 2018

Sur les 39 ménages intégrés, 29 sont entré à Aide Accueil et 10 à l'Abri de la Providence. On peut noter une différence importante dans le nombre de personnes moyen par ménage: 1,6 personne par ménage pour Aide Accueil contre 3 personnes par ménage pour l'Abri de la Providence (2 personne en moyenne par ménage pour les deux structures réunies).

Répartition des ménages entrés sur Passerelle en 2018 selon la composition familiale et la structure

	Abri de la Providence		Aide Accueil		TOTAL	
Couple sans enfant	-	-	2	7 %	2	5 %
Couple avec enfant-s	4	40 %	1	3 %	5	13 %
Femme seule avec enfant-s	3	30 %	7	24 %	10	26 %
Femme seule	3	30 %	7	24 %	10	26 %
Homme seul	-	-	12	41 %	12	31 %

Source : Tableau de suivi SIAO 49, 2018

57 % des ménages entrés sur Passerelle en 2018 sont des personnes seules soit 20 personnes (12 hommes et 10 femmes). On note également le poids important des ménages avec enfants (15 ménages soit 39 % des ménages).

Enfin, on observe une différence importante dans les compositions accueillies entre les deux structures (quasiment 2/3 d'isolés pour Aide Accueil contre 70 % de familles avec enfant-s pour l'Abri de la Providence).

2/ Les âges

Répartition des ménages entrés sur Passerelle en 2018 selon l'âge du chef de ménage et la structure

	Abri de la Providence		Ι Διάρ Δ		TOTAL	
18 à 24 ans	1	10 %	4	14 %	5	13 %
25 à 34 ans	4	40 %	7	24 %	11	28 %
35 à 44 ans	4	40 %	9	31 %	13	33 %
45 à 59 ans	1	10 %	9	31 %	10	26 %
60 ans et plus	-	-	-	-	-	-
TOTAL	10	100 %	29	100 %	39	100 %

Source: Tableau de suivi SIAO 49, 2018

Répartition des personnes entrées sur Passerelle en 2018 selon l'âge du chef de ménage et la structure

	Abri de la Providence		Aide A	Accueil	TOTAL		
Moins de 18 ans	16	53 %	11	24 %	27	36 %	
18 à 24 ans	2	7 %	8	17 %	10	13%	
25 à 34 ans	5	17 %	8	17 %	13	17%	
35 à 44 ans	6	20 %	10	22 %	16	21 %	
45 à 59 ans	1	3 %	9	20 %	10	13%	
60 ans et plus	ı	-	1	-	•	-	
TOTAL	30	100 %	46	100 %	76	100 %	

Source: Tableau de suivi SIAO 49, 2018

L'âge des chefs de ménage se concentre sur les 25 à 44 ans : Plus de 60 % des chefs de ménage. Cette concentration est encore plus forte pour l'Abri de la Providence (80 % des chefs de ménage ont entre 25 et 44 ans), ce qui semble logique au vu du nombre important de familles avec enfants.

On note également l'absence de personnes de plus de 60 ans dans le dispositif.

Le nombre d'enfants mineurs entré sur le dispositif s'élève à 27 soit 36% des personnes.

3/ Le Réfèrent Social

Concernant les non renseignés, cela correspond à la situation au moment de l'entrée. Les MDS apparaissent comme les structures référentes les plus importantes pour les ménages entrés sur Passerelle en 2018 avec 38 % soit 15 ménages. Les autres structures référentes principales sont le SAAS puis les Missions Locales et les CCAS.

Répartition des ménages entrés sur Passerelle en 2018 selon le référent social et la structure

	Abri de la Providence		Aide A	Aide Accueil		TAL
CCAS	-	-	3	10 %	3	8 %
MDS	6	60 %	9	31 %	15	38 %
Mission Locale	1	10%	3	10 %	4	10 %
SAAS	-	-	8	28 %	8	21 %
Autres	1	10 %	3	10 %	4	10 %
Non renseigné	2	20 %	3	10 %	5	13 %
TOTAL	10	100 %	29	100 %	38	100 %

Source : Tableau de suivi SIAO 49, 2018

4/ Demande SIAO et contingent préfectoral au moment de l'entrée dans l'hébergement

Répartition des ménages entrés sur Passerelle en 2018 selon l'orientation SIAO ou la priorisation logement au moment de l'entrée sur le dispositif et la structure

priorisation rogeriterite	Abri de la Providence		Aide Accueil		TOTAL	
Contingent Préfectoral	1	10 %	4	14 %	5	13 %
Sans orientation	3	30 %	5	17 %	8	21 %
TEMPO	-	-	1	3 %	1	3 %
Dispositifs SIAO Insertion	6	60 %	19	66 %	25	64 %
ALT Pension de Famille	1	10 %	-	-	1	3%
CHRS Insertion	2	20 %	6	21 %	8	21%
CHRS Bas Seuil	1	1	2	7%	2	5%
CHRS Stabilisation	1	1	2	7%	2	5 %
ALT	3	30 %	5	17 %	8	21 %
ALT Réfugiés	-	-	2	7%	2	5 %
Sous-Location	-	-	2	7%	2	5 %
TOTAL	10	100 %	29	100 %	39	100 %

Source : Tableau de suivi SIAO 49, 2018

Les personnes orientées sur un dispositif d'insertion et étant contingenté sont comptabilisées uniquement dans l'item « dispositifs SIAO Insertion ».

La majorité des ménages entrés sur le dispositif Passerelle avaient une orientation SIAO en cours au moment de la demande (64% soit 25 ménages) avec comme dispositifs principaux en matière d'orientation l'ALT (8 orientations) et le CHRS Insertion (8 orientations).

On note aussi la présence de personnes priorisées vers le logement via le contingent préfectoral (13 % soit 5 ménages).

Les ménages sans orientation au moment de l'entrée (une orientation a pu être travaillée pendant l'hébergement au sein du dispositif) représentent 21 % des ménages entrées soit 8 ménages.

Concernant les 8 situations sans orientations au moment de l'entrée, on recense 4 situations entrées avant mars 2018, 3 situations relevant du logement autonome mais pour lesquelles la priorisation n'avait pas été activée et 1 situation particulière.

B / Présentation de deux ménages entrées sur le dispositif : repérage et coordination des acteurs impliqués dans le dispositif Passerelle

Situation 1:

La famille C. composée d'un couple (43 et 39 ans) et de deux enfants (6 et 4 ans) arrive en Métropole en juillet 2018. L'hébergement chez des tiers cesse rapidement et la famille se voit obliger de solliciter le 115 à 72 reprises. Ils seront pris en charge pour 39 nuits sur la halte de nuit « Chemins de Traverse » et se verront contraints de dormir dans les jardins publics pour 33 nuits. En parallèle, la famille sollicite la MDS quotidiennement pour trouver une solution. Au regard de la situation l'assistante sociale adresse une demande d'insertion auprès du SIAO 49.

En interne, le parcours HU de cette famille est repéré très rapidement par le SIAO 49 en croisant les informations remontées quotidiennement par le 115 et via l'application SI-115. La travailleuse sociale du SIAO 49 qui accompagne la demande insertion fait très rapidement le lien avec la référente pour affiner l'évaluation sociale et comprendre le parcours et les besoins de la famille.

Le référent « articulation urgence/insertion » du SIAO 49, ayant connaissance des mouvements à venir sur le dispositif, se met en lien avec l'Abri de la Providence. La prise en charge en hébergement est validée.

Dans l'attente de leur entrée, une prise en charge hôtel a été validée par la DDCS. Après trois semaines sur le dispositif hôtelier, la famille intègre un des hébergements de l'Abri de la Providence sur le dispositif Passerelle.

Situation 2:

Le 15/10/2018, le SIAO 49 est saisi par une conseillère de la Mission Locale de l'antenne de Corné pour un jeune couple (de 19 et 21 ans). Après contact avec la référente il s'avère que ce couple vit en toile de tente avec un chien dans la campagne, proche de Corné, dans des conditions sanitaires préoccupantes. Ils ne font pas le 115 et ne sont donc pas repérés par les dispositifs de la Veille Sociale.

L'évaluation sociale complétée fait apparaître de multiples problématiques :

- Parcours ASE avec rupture
- Hospitalisation en psychiatrie avec suivi CMP et traitement
- AAH et RQTH
- Ruptures familiales conflictuelles

Le référent « articulation urgence/insertion » du SIAO 49 et la conseillère Mission Locale rendent visite au couple sur leur « campement » car ils ne peuvent pas se déplacer tous les deux sur Angers par peur de se faire voler leurs affaires. Le référent « articulation urgence/insertion » et la référente Passerelle de l'association Aide Accueil reviennent sur le « campement » pour un entretien.

Le 05/11/2018 le couple intègre le dispositif Passerelle.

LES PARCOURS AU SEIN DU DISPOSITIF

Pour rappel, ce bilan est centré uniquement sur les personnes entrées sur le dispositif Passerelle en 2018 (les personnes entrées avant 2018 dans le cadre de l'HUDC sont donc exclues de ce bilan). Ainsi on ne comptabilise pas les ménages sortis en 2018 qui sont entrées avant 2018.

Cependant à titre informative, 14 ménages entrés sur l'Ex-HUDC (avant 2018) sont sortis en 2018 (6 ménage de l'Abri de la Providence et 8 d'Aide Accueil): 3 vers un logement du parc public, 3 vers du CHRS Insertion ou Stabilisation, 3 non renseignés ou départ sans nouvelles, 2 vers la Résidence sociale, 1 vers un logement du parc privé, 1 vers l'Action Mutualisée, 1 vers un hébergement chez un tiers

On voit donc pour ces ménages que les sorties sont globalement positives (5 sorties vers un dispositif SIAO et 4 vers un logement).

A/ Les sorties du dispositif :

En 2018, 17 ménages (entrés sur le dispositif en 2018) sont sortis du dispositif Passerelle

1 / Les types de sorties

Répartition des ménages sortis de Passerelle en 2018 selon le type de sortie et la structure

	Abri de la Providence		Aide Accueil		TOTAL	
Sortie vers un dispositif SIAO Insertion	1	33 %	8	58 %	9	53%
Sortie vers un ALT Pension de Famille	1	33 %	-	-	1	6 %
Sortie vers une Résidence sociale	-	-	1	7 %	1	6 %
Sortie vers un CHRS Stabilisation ou Bas Seuil	-	-	2	14 %	2	12 %
Sortie vers un ALT	-	-	2	14 %	2	12 %
Sortie vers un IML/Sous Location	-	-	3	21 %	3	18 %
Sortie vers un logement parc privé	-	-	2	14 %	2	12 %
Chez des tiers	-	-	1	7%	1	6 %
Retour au domicile personnel, conjugal, familiale	-	-	3	21 %	3	18 %
Exclusion	1	33 %			1	6 %
Départ sans nouvelle	1	33 %			1	6 %
TOTAL	3	100 %	14	100 %	17	100 %

Source: Tableau de suivi SIAO 49, 2018

Plus de la moitié des ménages sont sortis vers un dispositif SIAO soit 9 sorties. Les dispositifs vers lesquelles les ménages sont sortis sont variés : ALT, Résidence Sociale, CHRS, Sous-Location. En terme de sorties positives, 2 ménages sont également sortis vers un logement du parc privé. Ainsi 2/3 des ménages sont sorties vers un dispositif SIAO ou du logement autonome.

2 / Les durées de séjours

Répartition des ménages sortis de Passerelle en 2018 selon la durée de séjour et la structure

	Abri de la Providence		Aide Accueil		TOTAL	
0 à 3 mois	2	67 %	8	57%	10	59 %
4 mois à 6 mois	1	33 %	4	29 %	5	29 %
Plus de 6 mois	1	1	2	14 %	2	12 %
TOTAL	3	100 %	14	100 %	17	100 %

Source: Tableau de suivi SIAO 49, 2018

88 % des ménages (15 ménages) sont sortis dans un délai de séjour inférieur à 6 mois. Seul 2 ménages ont dépassé ce délai de 6 mois (1 ménage est sorti vers une résidence sociale 20 jours après le délai des 6 mois et l'autre est sortie vers un hébergement chez un tiers 36 jours après le délai de 6 mois.

Répartition des ménages présents sur Passerelle au 31-12-2018 selon la durée de séjour et la structure

	Abri de la Providence		Aide Accueil		TOTAL	
0 à 3 mois	2	11 %	7	33 %	9	23 %
4 à 6 mois	3	17 %	7	33 %	10	26 %
6 mois à 1 an	2	11 %	1	5 %	3	8 %
Plus de 1 an*	11	61 %	6	29 %	17	44 %
TOTAL	18	100 %	21	100 %	39	100 %

Source: Tableau de suivi SIAO 49, 2018

39 ménages étaient présents sur le dispositif Passerelle au 31-12-2018 (21 à Aide Accueil et 18 à l'Abri de la Providence) dont 22 entrés sur le dispositif en 2018.

Sur ces 22 situations, 19 sont présentes depuis moins de 6 mois.

Ainsi, seulement 3 situations ont dépassé le délai de 6 mois défini dans le cadre du dispositif. Il semble pertinent d'analyser les points de blocage et les perspectives pour ces 3 ménages :

- L'un des ménages (couple avec enfants) est contingenté P1 et devrait recevoir prochainement une proposition de logement.
- Un autre ménage (personne seule) est rentré au tout début de l'année 2018, avant que le cadre du dispositif soit clairement établi. Pour ce ménage les perspectives restent floues.
- Le dernier ménage (un couple) ayant dépassé le délai des 6 mois est orienté vers du CHRS Insertion. Ils sont toujours sur liste d'attente au regard de la tension du dispositif.

B / Les apports et la plus-value du dispositif

1/ Réévaluation des situations au sein du dispositif :

Le dispositif Passerelle répond pleinement au besoin des ménages de se stabiliser et de faire évoluer leur situation.

Ainsi, 14 ménages ont vu la première orientation insertion du SIAO requalifiée après quelques mois de prise charge majoritairement vers des dispositifs plus souples en matière d'accompagnement de type sous-location / IML ou vers du logement autonome.

^{*} Ménages entrés su l'ex HUDC avant le 01 janvier 2018

Ce temps de prise en charge a donc permis d'affiner et de compléter les évaluations mais aussi de mettre en avant les capacités des ménages. Et ainsi d'engager une dynamique de parcours plus positive.

2/ Repérage des situations

L'articulation urgence/insertion permet d'étendre le repérage des personnes en urgence inconnues des dispositifs de la veille sociale et ayant besoin d'un hébergement. Cela permet d'apporter des nouvelles réponses à un public plus large.

3/ Accès au logement

L'accompagnement des personnes permet d'activer la priorisation des dispositifs de priorisation d'accès au logement (DALO, contingent préfectoral).